

Conseil communal Aigle



Aigle, le 19.02.2025

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 2025-01 relatif à

Préavis municipal 2025-01 du lundi 6 janvier 2025, relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du bassin, des vestiaires et de l'entrée de la piscine municipale d'Aigle et la définition d'une gouvernance pour la gestion de la piscine, du minigolf et du camping.

Commission composée de :

Présidente : Brigitte ROULIN (PSA)
Membres : Alexandre FAVRE (PLR)
Francis GERMANIER (UDC)
Yves JEANFAVRE (ALT)
Catherine KRUMEL (EA)
Denise LATTION (PLR)
Sylvain ORIOL (VERT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie le Mardi 28 janvier 2025 à la salle Chevron en présence de Messieurs les Municipaux Fabrice Cottier et Jean-Luc Duroux, de Monsieur Cédric Felley, chef des bâtiments et de Monsieur Laurent Niquille, coordinateur sportif.

Nous les remercions pour leurs disponibilités et pour la présentation détaillée qui a été faite à la commission.

En préambule, Monsieur le Municipal Fabrice Cottier nous explique que la municipalité a souhaité une seule commission pour la présentation et discussion des préavis 2025-01 et 2025-02 afin d'avoir une vision globale des projets "piscines". Toutefois le bureau du

conseil a souhaité que deux rapports soient rédigés.

1.- Contexte Actuel

Ce préavis a pour objectif de répondre à la demande récurrente du comité de la société coopérative Piscine & Minigolf d'Aigle et des citoyens quant à la nécessité de rénover la piscine extérieure. Il est à préciser que la piscine a été construite en 1963 et les infrastructures appartiennent à la société coopérative au bénéfice d'un DDP sur terrain communal.

Un rapport de BGI SA en 2017, sollicité par la Municipalité, relatait des fissures dans le bassin, les canalisations et un béton en fin de vie ainsi que la vétusté globale des infrastructures des vestiaires et de l'entrée.

2.- Description du projet

L'objectif est d'offrir à la population une piscine aux standards actuels privilégiant le côté ludique, la rénovation de l'espace d'accueil et des vestiaires. Pour ce faire, un appel d'offre pluridisciplinaires est nécessaire avec comme but de définir un projet en regard des finances communales. Il est a noté que ces dépenses font partie du plan d'investissement.

3.- Discussions

3.1 Une première question concerne le montant du crédit d'étude demandé de CHF 1'000'000.-- sachant que le projet futur est estimé à CHF 10'000'000.--. Il nous est expliqué que la municipalité a déjà travaillé sur le projet de rénovation en demandant des offres par le passé ce qui a permis de fixer le plafond financier nécessaire à sa réalisation. Le montant du préavis permettra d'adjuger les phases "Etude de projet et Appel d'offres".

3.2 Une deuxième question concernant le sujet de la gouvernance de la société coopérative est abordé. Au vu des engagements financiers pris et à prendre de la part de la Commune sur une construction qui ne lui appartient pas, il est nécessaire de revoir les relations entre la société coopérative et la Commune ainsi que la gouvernance des différents établissements du site. Il est à noter que la nouvelle gouvernance fera partie du prochain préavis présentant le projet. La gouvernance actuelle travaille bénévolement et s'est engagée à perdurer en l'état jusqu'au début des travaux. La commission a constaté que dans les conclusions du présent préavis il n'est pas fait mention de l'étude de la gouvernance et nous proposons de ce fait l'amendement suivant:

Amendement ;

Autoriser la municipalité à analyser les variantes possibles pour la future gouvernance de

la piscine municipale d'Aigle.

3.3 Sur demande de la commission, Monsieur le Municipal Fabrice Cottier nous a fourni les nombres d'entrées des dernières années et la commission a pu constater la bonne stabilité de la fréquentation de notre piscine.

Position Cofin Préavis 2025-01 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du bassin, des vestiaires et de l'entrée de la piscine municipale d'Aigle et la définition d'une gouvernance pour la gestion de la piscine, du minigolf et du camping :

La Cofin s'est réunie à deux reprises pour examiner ce préavis. Lors de la première séance elle a reçu les Municipaux MM. Fabrice Cottier et Jean-Luc Duroux, en charge du dossier. La CoFin les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses lors de nos échanges. La CoFin a également reçu les documents PPT de la présentation aux commissions ad hoc effectuée en date du 28 janvier 2025.

Suite aux discussions concernant la demande de crédit d'études pour le projet de rénovation de la piscine, la CoFin souhaite clarifier sa position sur plusieurs points essentiels relatifs à la gouvernance, à la cession des installations et à l'évaluation du projet.

1.- Cession des installations :

Nous avons pris bonne note que la société coopérative gérant actuellement la piscine est d'accord pour céder les installations pour un montant symbolique de CHF 1.--. Toutefois, la CoFin souhaite s'assurer que cette cession inclut explicitement les installations sur un terrain qui appartient à la Commune (DDP à revoir), ce qui garantira la pérennité du projet et la maîtrise totale des biens

2.- Lettre d'intention de la société coopérative :

Dans ce cadre, la CoFin demande une lettre d'intention formelle de la société coopérative, qui confirme les termes de la cession afin d'établir une base contractuelle solide pour le développement du projet.

3.- Chiffre d'affaires des 5 dernières années de la société coopérative :

Dans un souci de transparence et pour évaluer la viabilité financière de la société coopérative nous demandons également à recevoir le chiffre d'affaires de la société coopérative des cinq dernières années, ceci pour évaluer la capacité de la société pour le futur.

4.- Crédit d'études de 1 million :

Nous aimerions comprendre plus en détail comment le montant de 1 million a été défini pour ce projet d'étude. Réponse de la Municipalité :

L'estimation a été établie comme suit par le chef du service des bâtiments :

Montant d'investissement total (yc honoraires) souhaité par la Municipalité : CHF 11'000'000.- TTC

Estimation des honoraires totaux pour un mandat pluridisciplinaire (architecte, ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur CVSE) : CHF 2'500'000.- TTC

Part d'honoraires pour les phases 3 (étude du projet) et 4 (appels d'offres) : 40.5%

Soit CHF 1'000'000.- TTC

L'estimation a été faite sur la base de la norme SIA 102.

Ce montant comprend les coûts jusqu'à la mise à l'enquête.

5.- Montant estimatif des travaux de rénovations prévus 10 millions :

Bien que ne faisant pas partie de ce préavis, nous avons souhaité connaître comment le montant de CHF 10 millions a été estimé pour ces rénovations. M. Duroux nous a expliqué qu'en 2023 un projet de bassin ludique avait été devisé à CHF 15.7 millions et que la Municipalité s'est fixé un plafond à CHF 10 millions pour ces rénovations.

Le montant de CHF 10 millions pour les travaux a été défini sur la base des différents projets envisagés depuis 2019 tant par la société coopérative que par la Municipalité.

En résumé, nous soutenons, à la majorité, le principe du crédit d'études, reconnaissant son importance pour permettre une étude approfondie et bien fondée des projets envisagés. Cependant, ce crédit doit permettre diverses options d'études permettant d'évaluer toutes les possibilités (à minima, semi-couverte). Il est impératif que ce crédit d'études soit utilisé pour déterminer le montant le plus adapté pour la réalisation du projet, si possible inférieur à CHF 10 millions, afin de garantir une gestion prudente.

Vœu ferme :

Que ce crédit d'étude serve à dimensionner correctement et affiner en conséquence le coût de ce projet de rénovation - plutôt que de partir du principe qu'il y en aura pour CHF 11 millions, ce qui nous paraît onéreux.

Au vu des points évoqués ci-dessus, nous proposons l'amendement suivant

Amendement :

Demander à la Municipalité de prendre les dispositions nécessaires pour reprendre les installations actuelles au prix symbolique de CHF 1.—et de s'assurer que les conditions légales soient pleinement respectées avant d'engager des dépenses (DDP).

Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes;

Le Conseil Communal d'Aigle

- | Vu le préavis No 2025-01 du Lundi 6 janvier 2025
- | Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis relatif à la demande de crédit d'étude
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 1'000'000.- TTC pour la rénovation du bassin, des vestiaires et de l'entrée de la piscine municipale d'Aigle
3. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'000'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
4. d'autoriser la Municipalité à analyser les variantes possibles pour la future gouvernance de la piscine municipale d'Aigle
5. demander à la Municipalité de prendre les dispositions nécessaires pour reprendre les installations actuelles au prix symbolique de CHF 1.-- et de s'assurer que les conditions légales soient pleinement respectées avant d'engager des dépenses (DDP)

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Brigitte ROULIN (PSA)